DÉBUT PAGE 1

Le 1er mai 2019

Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

M. Steven Coyle (transcription de la vidéo présentée)

Bonjour tout le monde,

Je suis ici aujourd’hui pour parler devant le Comité de sujets liés à l’invalidité. Je souhaite pouvoir discuter des droits des personnes handicapées par rapport au bilinguisme.

Je suis une personne handicapée ayant besoin d’une exemption des exigences des politiques sur le bilinguisme, conformément aux rapports psychopédagogiques émis par le Sick Children Hospital et le Collège Algonquin, ici, à Ottawa. Je souhaite postuler à des postes gouvernementaux et non gouvernementaux; la politique sur le bilinguisme est très puissante, nous en avons tous parfaitement conscience, mais les droits des personnes handicapées et l’obligation d’adaptation semblent être déficients. J’ai porté ce sujet à l’attention de M. Justin Trudeau et lui ai expliqué que, lorsque son père a adopté ces lois sans tenir compte de la situation des personnes handicapées dans la documentation et dans la législation, il a ni plus ni moins mis soudainement fin à ma vie à ce moment précis de l’histoire. J’avais environ six ans.

La situation est donc la suivante : je suis pauvre et confronté à ce problème depuis longtemps. J’ai donc parlé de cette question avec M. Trudeau, et nous avons conclu une entente selon laquelle il doit me verser beaucoup d’argent, des milliards de dollars, en réparation des préjudices que m’ont infligés les épouses des députés élus ou du défaut du service public de tenir compte des besoins en matière de mesures d’adaptation de la communauté des personnes handicapées. Et notamment en ce qui a trait aux politiques sur le bilinguisme telles que celle-ci. Lorsque je me heurte à un obstacle, alors que le projet de loi C-81 est censé supprimer tous les obstacles devant moi. Lorsque je postule à un poste bilingue, va-t-on me demander de parler français? Parce que cela n’arrivera pas.

Certes, en tant qu’individu unilingue, je devrais être en mesure d’acquérir au moins une des langues identifiées dans la stratégie nationale sur la langue, soit l’anglais ou le français. Malheureusement, la communauté francophone est d’avis que les droits linguistiques sont plus importants que les droits des personnes handicapées, et M. Trudeau est d’accord avec cela. N’est-ce pas? C’est la raison pour laquelle j’ai demandé réparation pour les préjudices que M. Trudeau m’a fait subir, et son père, et la raison pour laquelle le cadre du Canada devra peut-être changer.

Cela nous amène aux per- c’était le chapitre sur les personnes handicapées, passons maintenant à celui sur les personnes valides. En 2014, la Chambre des communes a été attaquée par un tireur fou. Je m’étais rendu à la Chambre des communes avant cet événement, et j’avais discuté de ce même sujet avec plusieurs députés : Paul Dewar, Don Davies, Charlie Angus et Kevin Vicars. J’avais décrit le tireur, le chemin qu’il allait prendre, et la vulnérabilité du soldat devant le Monument aux morts, et je les avais avertis qu’ils seraient les premières victimes de l’attaque. Mes paroles avaient été ignorées et je n’avais pas pu rendre mon avertissement officiel. Les députés n’envisageaient aucune mesure d’adaptation ni

DÉBUT PAGE 2

ne comprenaient ce que j’essayais de faire. L’échec au niveau de la sécurité, ce jour-là, donne l’impression que c’était un coup monté.

Cela me préoccupe beaucoup, parce qu’une part du problème vient du fait que vous me volez plusieurs autres de mes droits. Pourquoi? Parce qu’il semble que je sois très bon pour prédire l’avenir. Je l’ai fait à plusieurs reprises ????? et l’un des aspects de la situation que je peux vous décrire, c’est que je suis doté d’un esprit très aiguisé. Je peux vous l’assurer, scientifiquement parlant, et plusieurs expériences que j’ai eues par d’autres moyens sont également plutôt intéressantes, mais discuter de ces choses avec vous exigerait plus de trois minutes, et c’est pourquoi j’essaie de prendre contact avec Dan pour discuter avec vous des problèmes que j’ai à l’égard de votre comité et du projet de loi.

Si vous comprenez le projet de loi, ainsi que je l’ai dit, dans la Déclaration des Nations Unies, on souligne que les personnes handicapées devraient bénéficier de mesures d’adaptation, à moins que cela représente une contrainte excessive. Le projet de loi ne contient même pas cette phrase. Pourquoi? Parce que M. Trudeau estime qu’il s’agit d’un énoncé trop puissant pour pouvoir l’opposer au bilinguisme. Vous ne pouvez pas opposer un obstacle tel que le bilinguisme aux droits au bilinguisme qui ont été si bien rédigés pour protéger la communauté des personnes handicapées. Vous auriez, une fois de plus, les droits liés au français et les droits des personnes handicapées, et ils ne sont pas en harmonie avec la loi de l’équilibre arguant que les deux devraient être consacrés par la constitution.

Nous avons donc une préférence, et un office de la langue privilégié dans ce système hiérarchique, mais, s’il n’existe pas de droit des personnes handicapées, qui aurait un véritable pouvoir et qui serait capable d’annihiler tous les obstacles qui se dressent devant nous, vous nous laissez dans une situation de vulnérabilité, qui ne nous donne pas les moyens de tracer notre chemin de la vie.

Si vous faites cela, alors nous ne devrions pas avoir à payer d’impôt. Si vous ne supprimez pas tous ces obstacles, alors nous ne paierons pas d’impôt. Parce que nous ne sommes pas représentés au sein de la communauté, et si nous ne bénéficions d’aucune représentation, il ne peut y avoir d’imposition, n’est-ce pas? Merci de votre attention. Je suis impatient de recevoir une réponse de votre part et une invitation à venir m’exprimer en personne au sein du comité par extension, si nécessaire. Je vous souhaite une bonne journée.

FIN DU DOCUMENT.